

<b>Zeitschrift:</b>	Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses
<b>Herausgeber:</b>	Alliance de Sociétés Féminines Suisses
<b>Band:</b>	62 (1974)
<b>Heft:</b>	7-8
<b>Artikel:</b>	Figures de proue : Emilie de Morsier-Naville (1843-1896) et son fils, Auguste de Morsier (1864-1923)
<b>Autor:</b>	Woodtli, Susanna / Morsier-Naville, Emilie de / Morsier, Auguste de
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-273810">https://doi.org/10.5169/seals-273810</a>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# FIGURES DE PROUVE

Emilie de Morsier - Naville (1843-1896)  
et son fils, Auguste de Morsier (1864-1923)



Emilie de Morsier-Nerville

Obtenir des droits politiques n'était pas la préoccupation dominante d'Emilie de Morsier-Nerville — quoiqu'elle ait participé au mouvement qui se dessinait alors et pris la parole dans plusieurs assemblées féministes. En fait, Mme de Morsier s'est battue pour

un droit beaucoup plus élémentaire : le droit d'être libre. En exigeant l'abolition des maisons closes, elle exigeait la libération des prostituées maintenues dans le plus abject des esclavages. Enfermées contre leur volonté, ravalées au rang d'objet, jetées en pâture au premier venu, privées de tous droits, incapables de se révolter, voire de se libérer, ces femmes sont incontestablement, au propre et au figuré, les plus malheureuses parmi les misérables.

Mais il y a plus, et ceci concerne directement le mouvement féministe : Mme de Morsier a su communiquer ses idées, sa générosité, son désintéressement, son courage et son dynamisme à son fils ainé, Auguste de Morsier, qui fut le plus ardent promoteur et défenseur des droits politiques de la femme en Suisse.

Patricienne genevoise, Emilie épousa très jeune Gustave de Morsier et le suivit à Paris. Rien ne la prédestinait à la tâche qu'elle allait entreprendre dans cette ville qui fut, jusqu'à la fin de sa vie, sa patrie d'adoption.

En 1875 — elle avait 32 ans — Emilie rencontra Josephine Butler qui fa-

sait alors sa première croisade contre la réglementation officielle de la prostitution, « qui est un attentat à la liberté humaine ; elle crée une classe de réprobées et dégrade pour toujours les femmes qui en sont l'objet » (J. Butler). Sans hésiter, elle se mit au service de cette cause qui prit, plus tard, le nom de « Fédération abolitionniste internationale ». Parallèlement, elle s'occupa activement des détenues libérées de la prison de St-Lazare, et obtint, dans ce domaine, certains résultats. « L'œuvre des Libérateurs du St-Lazare » était une association fondée et menée uniquement par des femmes ; un bel exemple de solidarité.

La célébrité de Mme de Morsier tient moins à ses activités sociales — d'autres femmes en faisaient autant dans l'ombre — qu'à ses discours. Elle avait un véritable talent d'orateur. Ses propos allaient droit au but. Selon ses contemporains, « elle parlait avec une ardeur contenue qui émouvait et persuadait ». L'un d'eux précise que les hommes les plus avrés n'en revenaient pas et qu'elle avait le don de tirer des larmes aux politiciens les plus endur-

cis. L'actualité des extraits suivants est frappante :

« Il faut que la femme devienne indépendante de l'homme... Si la femme se trouve dans cette situation d'inériorité et de souffrance contre laquelle nous luttons, c'est justement parce qu'elle n'a pas été estimée à sa valeur réelle, parce qu'elle n'a pas été mise à sa place dans l'économie sociale et universelle. En refusant de voir en elle une individualité qui a sa raison d'être et sa fin en elle-même, on lui dénie le droit de poursuivre un idéal personnel et son développement spirituel et moral se trouve subordonné à celui de son maître. »

« Ah ! Je vous conjure, commencez par forcer les hommes à reconnaître que la femme est un être humain avant de réclamer son droit à devenir une femme politique. » (1893.)

« La morale est une pour les deux sexes. (...) Il faudra qu'on renonce à nous parler de femmes tombées, de femmes perdues, à moins que les hommes n'acceptent d'être stigmatisés de même terme lorsqu'ils manquent à la chasteté. Cette monstrueuse inégalité, acceptée jusqu'à ce jour par l'opinion publique, a été elle-même un des facteurs de l'immoralité... Ce n'est pas seulement la police qui fait les prostituées, c'est aussi ce « tout le monde » sans cœur et sans pitié qui tue d'un mot, d'une raillerie et pose pour la vertu outrageuse chaque fois qu'il s'agit de jeter la pierre à une femme, tandis qu'il n'a que complaisance pour les lâches et ses vices des hommes. » (1883.)

Cette femme hors de pair, supérieu-

rement douée, dont le besoin énergique de l'action s'alliait à l'idéalisme le plus élevé mourut malheureusement à 53 ans. Son mari et son fils Auguste reprirent le flambeau et poursuivirent la tâche qu'Emilie s'était assignée, dans l'esprit qui l'avait animée.

Auguste de Morsier, ingénieur de profession, bras droit de sa mère déjà depuis le temps de ses études, s'établit à Genève. Élu au Grand Conseil, il fut le plus éminent et le plus efficace de tous les hommes qui luttaient pour les droits de la femme en Suisse. En 1909, il groupa toutes les associations féministes en une « Association suffragiste suisse » qu'il présida jusqu'à ce qu'il se trouvât une femme qualifiée pour lui succéder. Il aurait voulu créer un « Parlement féminin » en 1911, mais ce plan ne se réalisa pas. Toutefois, c'est grâce à ces conseils qu'Emilie Gourdon, en 1912, le « Mouvement féministe ». En 1912, également, il publia une brochure intitulée « Pourquoi nous demandons le droit de vote pour les femmes », dans laquelle il donne une réponse froide et objective à chacun de ces arguments aussi simples que rabâchés que l'on a avancé de tout temps contre le vote féminin ; l'impact de cette brochure était tel que toutes les tractrices, même les plus timorées, se transformaient en féministes irréductibles.

Ainsi, le mouvement féministe suisse a bénéficié indirectement de l'esprit combatif d'Emilie de Morsier-Nerville et de ses idées révolutionnaires.

Dr Susanna Woodill.

(Traduit et adapté de l'allemand par I. Engel.)

## Population et développement

## Forum international sur le rôle de la femme

Le 25 février 1974 n'a pas — que je sache — été signalé dans la presse quotidienne comme un jour mémorable. Et pourtant Mme Helvi Sipili, adjointe du Secrétaire Général de l'ONU, le qualifiait, dans son allocution inaugurale du Forum international sur le rôle de la femme dans le domaine de la population et du développement, de point de départ d'une ère nouvelle dans l'histoire de la promotion féminine. C'est qu'elle s'adressait, dans la salle de l'Assemblée générale de l'ONU, à plus d'une centaine de femmes désignées officiellement pour représenter leur pays dans un débat — qui devait durer cinq jours — sur des problèmes en relation aussi bien avec l'année mondiale de la population qu'avec celle de la femme. On comprendra que toutes celles qui étaient là, assises sous derrière l'écrivaient portant le nom de leur pays, aient ressenti une certaine émotion à vivre cet instant et à mesurer le chemin parcouru depuis la date — relativement récente — où pour la première fois dans le monde, des femmes se virent reconnaître le droit de vote.

Cette manifestation féminine était-elle nécessaire ? Certains des orateurs, en cette même séance inaugurale, se sont permis d'en douter et de faire remarquer que l'heure était plutôt aux discussions communes entre hommes et femmes sur les problèmes concernant l'avenir de l'humanité. Pour ma part, j'estime qu'il n'était pas mauvais que sur un plan plus vaste que celui de la Condition de la femme de l'ONU (où seuls 33 pays étaient représentés) des femmes du monde entier aient été appelées, hors des associations féminines, à aborder ensemble des questions de politique générale. Il appartiendra aux gouvernements de hâter l'étape suivante où toutes les délégations aux conférences mondiales... ou autres compteront des femmes.

Organisé grâce à l'aide financière du Comité de la crise de la population et de la Fédération internationale pour une parenté responsable, le forum a été consacré en partie à la planification familiale. Dans nombre de pays

industrialisés — et la Suisse ne fait pas exception — la planification familiale n'est pas encore acceptée par tous sans aucune objection. On ne s'étonnera pas dès lors que la plupart des représentantes des pays en voie de développement (Africaines, Asiatiques, Américaines du Sud) aient invoqué leurs croyances et leurs traditions pour s'opposer à toute « obligation » qui pourrait leur être faite d'accepter des conceptions si différentes des leurs. Certaines ont d'ailleurs été jusqu'à exprimer leurs craintes que les pays industrialisés, à taux de natalité très bas, recommandent la planification familiale à seule fin que les pays en voie de développement ne les dominent pas par leur nombre.

### DELICAT

Il est vraisemblable qu'au Congrès de Bucarest, l'été prochain, des arguments du même genre seront avancés si l'on ne traite pas de manière très prudente ce problème délicat. Il ne

faut pas oublier que, si l'on tient compte seulement de la relation entre le nombre des habitants et la surface du territoire national, plusieurs des pays en voie de développement sont loin d'être surpeuplés et qu'il leur est parfois difficile de saisir tous les aspects de la solidarité internationale.

Les nombreuses — presque trop nombreuses — personnes (dont très peu étaient européennes) qui ont pris part aux 5 tables rondes constituant l'armature du programme ont abordé bien d'autres sujets que celui de la planification familiale. Au cours des discussions, on parla beaucoup de l'éducation à donner aux femmes. On a rappelé à diverses reprises « qu'en éduquant un homme, on éduque un individu mais qu'en éduquant une femme, on éduque une famille ». Chacune semblait d'accord qu'un pays ne saurait se développer vraiment si les femmes ne participent pas à la vie de la communauté, et comment pourraient-elles le faire si elles sont anal-

phabétées ? Plusieurs ont cependant exprimé leurs craintes de voir, si l'on donnait trop de formation professionnelle aux femmes, le marché du travail « envahi » par elles alors que les emplois ne sont déjà pas en nombre suffisant pour les hommes dans beaucoup de pays. Certes, on leur a objecté que, dans les régions rurales en particulier, il était possible de développer un petit artisanat donnant aux femmes des occasions de travail, mais je ne suis pas sûre que ces objections aient été très convaincantes. D'ailleurs l'avis a aussi été exprimé qu'il convenait d'améliorer la capacité productive et le prestige social des travaux ménagers afin que les femmes — même ayant reçu une formation — restent au foyer.

### COMPLEXITE

L'examen de l'avant-projet de plan d'action international relatif à la population (établi en vue du Congrès de Bucarest) a permis de juger de la complexité des problèmes que pose la croissance démographique. Pour ne prendre qu'un exemple, la représentante de la Tunisie a montré qu'en élevant l'âge du mariage — mesure préconisée par le plan — on se trouvait devant la nécessité d'occuper des jeunes filles à qui il était difficile de trouver du travail. Il incomba aux participants au Forum, non de résoudre les problèmes, mais de proposer

des modifications de l'avant-projet tendant à ce que les intérêts féminins soient mieux pris en considération. Si j'en crois les nouvelles requêtes depuis lors, les suggestions faites ont rencontré bon accueil auprès de la Commission de la population des Nations Unies, d'ailleurs présidée par une femme, la représentante des Philippines ; les discussions ont donc eu un résultat positif.

Bien que le programme — au contraire de ce qui est le cas dans maintes réunions internationales — ait été très chargé, les heures des repas et les deux longs voyages en car qui nous ont menées de New-York au ravissant Centre de Conférence d'Airline en Virginie et retour ont été l'heureuse occasion de contacts personnels avec des femmes parlementaires, professeurs d'université, hauts fonctionnaires, de toutes races. Nombre de celles qui représentaient les pays en voie de développement frappaient par leur jeunesse qui ne les empêche pas d'occuper des situations à responsabilités et de prendre leur tâche très au sérieux.

Je suis fort reconnaissante à l'Alliance (qui a suggéré mon nom au Département politique fédéral) de m'avoir permis de faire cette expérience intéressante.

Danielle Bridel.

## QUELQUES RÉFLEXIONS

(Suite de la page 6)

### Un postulat de base

Les Associations féminines avaient, dès 1970, fixé comme modèle, pour étudier la situation de la femme dans la famille, la collaboration dans l'égalité entre mari et femme. Je me souviens avoir entendu Marga Bühlig exposer les principes de cette enquête lors de l'assemblée des déléguées de l'Alliance de sociétés féminines suisses à Zurich. C'était la première fois que j'entendais parler de « Partnerschaft ». Depuis, ce concept a été utilisé à tort et à travers.

Mais suivons la logique de cette enquête. En bref, que veut-on démontrer ? Là où le comportement des gens ne reflète pas la collaboration dans l'égalité, il y a discrimination de l'un ou de l'autre des partenaires et le modèle fixé comme idéal par les Associations féminines n'est pas atteint.

Dans l'éducation, dans la vie professionnelle, les inégalités sont faciles à démontrer :

Dans la famille, au niveau de la vie quotidienne, l'enquête est nouvelle. Il n'y avait pas eu, jusqu'à présent, en Suisse, de recherche sociologique sur le comportement des personnes formant la famille, sur l'image que chacun se fait de son rôle d'homme, de

mari, de père ou de femme, d'épouse, de mère.

Ce comportement est-il patriarchal<sup>1)</sup> et sexiste<sup>2)</sup> ou reflète-t-il une collaboration des deux partenaires dans l'égalité ?

S'il est patriarchal et sexiste, il y a discrimination pour la femme. S'il est matriarcal et sexiste, il y a discrimination pour l'homme. Si les deux partenaires ont le même poids, il y a équilibre entre les rôles et situation d'égalité.

Par exemple, une des questions posées dans l'enquête est : Qui décide en dernier ressort, s'il faut :

- appeler le médecin ;
- conclure une assurance-vie ;
- acheter une voiture ;
- établir le budget du ménage.

La femme domine dans 1/3 des cas, l'homme dans 1/3 à la moitié des cas. Sans distinction dans 1/3 à la moitié des cas.

On aurait pu aussi poser la question : « Est-ce que la femme connaît le salaire et la fortune de son mari ? ou inversement ? Est-ce que le mari connaît le salaire et la fortune de sa femme ? » Si cette information n'est pas réciproque, il y a peut y avoir de collaboration dans l'égalité. Celui qui

connaît ce que l'autre ignore, crée une situation d'inégalité.

### Face à ces discriminations, comment réagir ?

Il est toujours pénible de prendre conscience des discriminations dont on est l'objet, et chacun les ressent différemment selon l'image qu'il s'est faite de son rôle.

Ou bien c'est l'acceptation, la résignation. « C'est la vie de sacrifice que nous devons mener » comme l'écrivait, il y a quelques mois, une lectrice de ce journal.

Ou bien c'est la révolte, le divorce... la mélancolie, la dépression...

La femme suisse est heureuse comme elle est puisqu'elle ne proteste pas de gagner moins, d'avoird moins de débouchés, de n'avoir pas accès au pouvoir de décision dans la famille. Pourquoi lui fixer comme modèle la collaboration dans l'égalité ? C'est la rendre malheureuse. A quoi servent toutes ces enquêtes ? Le statu quo est parfait.

A ceux qui tiennent ce raisonnement qui ressemble d'ailleurs beaucoup au raisonnement de ceux qui s'opposent au suffrage féminin, il y a quelques années, j'aimerais répondre ceci : Il

faut que les femmes prennent conscience des discriminations dont elles sont l'objet :

1. Parce que toute inégalité doit être combatitive.

2. Parce que l'inégalité est source de conflit. L'histoire des peuples colonisés montre qu'il faut aplatiser les inégalités aussi rapidement que possible. Or, sous certains égards, la femme suisse mariée est, selon le Code civil, colonisée.

3. Parce que le nombre des divorces, des dépressions nerveuses, la surconsommation des médicaments, en particulier par les femmes de 35 à 45 ans, sont des signes de la désadaptation sociale. Combien de femmes souffrent d'un déséquilibre entre leur désir et leur possibilité de développement, leur niveau intellectuel ou professionnel d'une part, et leur statut de ménagère et de mère d'autre part ?

4. Parce que la vie « sans soucis » des femmes dont les maris ont un haut revenu n'est pas une solution. Pouvoir se préoccuper de la mode vestimentaire et artistique sans exercer d'activités sociales ou professionnelles ne représente pas un idéal pour une femme émancipée. « L'homme subjugé » d'Esther Villars, n'est pas notre but.

5. Parce que la vie exténuante des femmes surchargées par 44 heures de travail, professionnel et non 40 heures de travail ménager

par semaine sans compter les dimanches n'est pas une solution non plus. Elles n'ont pas le temps de prendre conscience des discriminations multiples dont elles sont l'objet.

Ces quelques remarques m'ont été suggérées par la lecture de cette enquête sur la situation de la femme en Suisse et par les nombreux articles de presse à son sujet.

Il y a ceux qui sont convaincus par les statistiques qui démontrent certaines discriminations. Ce sont ceux qui acceptent le postulat de départ.

Il y a ceux qui n'acceptent pas les résultats de l'enquête, parce qu'ils n'acceptent pas le principe d'égalité, persuadés qu'une discrimination de la femme « est dans l'ordre des choses » et s'explique par une différence de nature.

Et vous qu'en pensez-vous ?

Jacqueline Bernstein-Wavre.

<sup>1)</sup> Patriarcial : L'homme est le chef, il décide et commande. Il détient seul l'autorité. Il donne son nom à sa femme et à ses enfants.

<sup>2)</sup> Sexiste : Un comportement sexiste est celui où les règles sont définies pour le sexe. Par exemple, la mère fait toujours la cuisine et tout le ménage, le père exerce toutes ses activités à l'extérieur : travail, clubs, politique... Ces rôles ne peuvent pas être, même temporairement, intervertis sans choquer, sans troubler l'image que cha-